

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 Mai 2015

Convocation : le 22 mai 2015

Présents : Mesdames BARBAZANGES, VASSEL, BERGERON, RISCH, CORBIN et PLAGNAT  
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, MARGIRIER, GUERIN, VALLON, LADREYT et HURLIN

Excusée : Madame LE MOULT

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 30 Avril 2015 est adopté à l'unanimité.

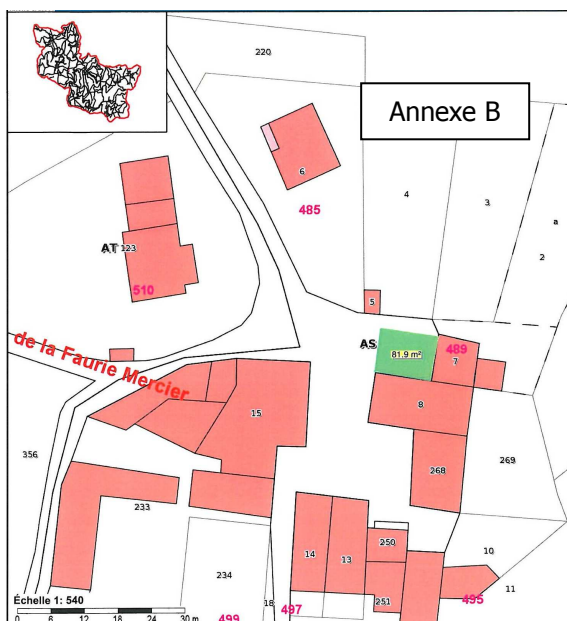
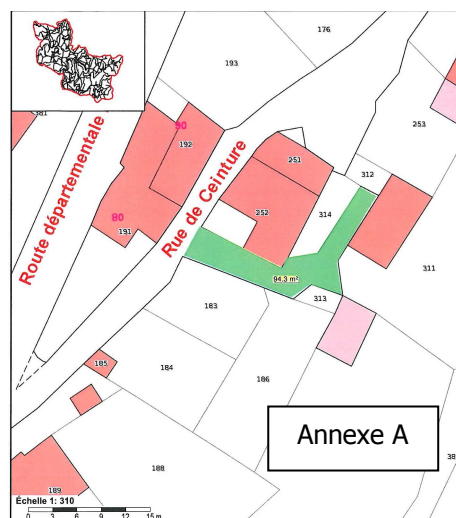
Nathalie LE MOULT a donné procuration à Gilbert DEJOURS.

Secrétaire de séance : Madame Françoise BARBAZANGES

### - **Délibération N° 14 / 2015 : Cession de terrains communaux.**

Monsieur le Maire a été sollicité par 2 demandes de particuliers qui souhaitent acquérir une partie du domaine public qui jouxte leur habitation :

- Quartier la Bâtie de Crussol une parcelle de terrain propriété communale (Annexe A) pour une superficie d'environ 90 m<sup>2</sup>, acquisition qui permettra au propriétaire d'avoir un seul tenant immobilier.



- Quartier la Faurie une parcelle de terrain propriété communale (Annexe B) pour une superficie d'environ 80 m<sup>2</sup>, acquisition qui permettra au propriétaire de pouvoir stationner en toute sécurité son camion « food truck » à proximité de son habitation pour effectuer les recharges (alimentaire, électrique,...) nécessaires à son activité.

Après avoir délibéré les membres du Conseil Municipal :

- Soumettent à enquête publique la procédure de cession.
- Proposent un prix de vente de 15 € / m<sup>2</sup>
- Précisent que les acquéreurs prendront à leur charge la rémunération du commissaire enquêteur quelles qu'en soient les conclusions (avis favorable ou défavorable), l'intégralité des frais notariés ainsi que les frais de bornage
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces cessions.

POUR : 14 (dont 1 vote par procuration) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération N° 15 / 2015 : Marché public : choix des entreprises pour la construction des 2 villas communales au lotissement le SOULEDOMATI**

*A la demande de Monsieur le Maire, Madame Cécile VASSEL quitte la séance et ne prend part ni aux échanges ni au vote de cette délibération.*

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché en procédure adaptée, comportant 10 lots, a été lancé le 10 mars pour la construction en ossature bois de 2 logements communaux au lotissement le Souledomati :

- |                                    |                            |
|------------------------------------|----------------------------|
| 1 - Terrassements                  | 6 - Electricité            |
| 2 - Gros œuvre maçonnerie          | 7 - Plomberie              |
| 3 - Ossature bois charpente        | 8 - Carrelage              |
| 4 - Etanchéité et finition toiture | 9 - Cloisons plâtrerie     |
| 5 - Menuiseries                    | 10 - Ventilation mécanique |

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 13 avril 2015 à 12 h 00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 13 avril 2015 à 14 h 00 en présence des membres de la commission d'appel d'offres (Gilbert DEJOURS, Françoise BARBAZANGES, Solange BERGERON, Daniel MARGIRIER, Fabrice BASSET).

Après complément d'informations pour les lots 8 et 10 présentés par Jan SYBEN (architecte missionné pour ce projet), la commission propose de retenir :

LOT 8 Carrelage :	Entreprise RSDC	26760 MONTELEGER
LOT 10 Ventilation mécanique :	Entreprise VEA ELECTROMECA	07440 CHAMPIS

Pour le lot 4 Etanchéité toiture qui présente des offres anormalement élevées par rapport à l'estimation, la commission a décidé qu'il était infructueux et de nouvelles entreprises seront consultées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché pour les lots 8 et 10 suivant la proposition de la commission ci-dessus.
- décide de déclarer infructueux le lot N° 4 – étanchéité toiture.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

POUR : 13 (dont 1 vote par procuration) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Lotissement LE SOULEDOMATI : construction des 2 logements communaux :**

Les travaux de construction des logements communaux vont commencer début Juin. Guénohé VALLON et Denis DUPIN assureront le suivi et assisteront aux réunions de chantier organisés par l'architecte.

L'équipe municipale tient à remercier Madame Chantal COURBIS BUFFET, propriétaire du chalet en bois en bordure du lotissement, qui prête ce local pour effectuer les réunions de chantier.

Après débroussaillage des abords du lotissement, il apparaît que quelques arbustes plantés le samedi 29 novembre par l'équipe municipale n'ont pas pris. Cécile VASSEL procédera à un recensement afin de les remplacer.

A noter que 3 lots sont à ce jour vendus, compromis en cours de signature chez Maître AUGER à Guilherand-Granges

Les lots 2 / 3 et 5 restent disponibles à la vente au prix de 45 € / m<sup>2</sup> viabilisés. Renseignements : Mairie de CHAMPIS

- **Travaux de Garnier : réseau d'eau potable**

Les travaux qui sont actuellement en cours sur le secteur de bas Garnier pour la réfection du réseau d'eau potable seront terminés fin Juin. La dépense supportée par le SIVM (Syndicat mixte du canton de Saint-Péray) s'élève à 80 000 € HT. Denis DUPIN assure le suivi du chantier en liaison avec Alain LADREYT en charge de la réfection de la voirie.

- **Urbanisme :**

- **SCOT :** Denis DUPIN, Guénohé VALLON et Gilbert DEJOURS ont assisté aux réunions du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) des 4 et 5 mai pour la présentation et la validation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Les 104 communes du périmètre du SCOT devront valider le PADD avant la fin Juillet. Ce document s'imposera alors à l'ensemble des communes qui devront intégrer les orientations dans leurs documents d'urbanisme.
- **Du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :** des dispositions récemment votées (loi ALUR) transfèrent sous conditions la compétence PLU aux Communautés de communes. Dans ce contexte à la demande des élus de la Communauté de communes Rhône Crussol (CCRC), une réunion de présentation du PLUI a été effectuée le mardi 12 mai à la CCRC par les services de l'Etat. Denis DUPIN et Gilbert DEJOURS participaient à cette réunion.

Comme le PLU, le PLUI va fixer les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire des 13 communes. Les objectifs, le contenu, les modalités d'élaboration, de révision et de suivi du PLUI sont strictement définies dans le cadre du code de l'urbanisme.

Pour le législateur, le PLUI est l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

Le PLUI comprend :

- Le rapport de présentation qui va s'appuyer sur le diagnostic du territoire.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui expose le projet d'urbanisme, les orientations d'aménagement, la protection des espaces pour les continuités écologiques.

- Le règlement qui délimite à la parcelle les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A), naturelles (N).
- Les annexes avec les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité.....

Au terme de la présentation, il est apparu qu'une majorité d'élus étaient disposés à engager une réflexion partagée jusqu'au niveau du PADD.

En revanche, la délimitation à la parcelle (U, AU, A et N) devrait rester une compétence communale.

- **Petite enfance : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension de 40 m<sup>2</sup> du bâtiment accueillant la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) afin d'augmenter la capacité d'accueil des jeunes enfants et la demande de subvention au titre de la DETR effectuée auprès de la Sous-préfecture en Janvier 2015. A ce jour, le projet est en attente, les services de l'état demandant la prise en charge de la compétence « enfance jeunesse » par la CCRC. Une rencontre est prévue le 24 juin 2015 entre le Sous-préfet, Monsieur le Maire et le Président de la CCRC.

- **Commission environnement : agriculture**

La commission s'est réunie le jeudi 21 mai. Plusieurs thèmes ont été évoqués :

- Exploitation des questionnaires chauffage et économie d'énergie.

- Agriculture : en lien avec la Communauté de communes Rhône Crussol, les agriculteurs de Champis sont invités le 9 Juin à une réunion d'échanges sur l'agritourisme.



Réf.  
mai 2015  
Dossier suivi par  
Julie PEYTRAL  
[julie.peytral@ardèche.chambagri.fr](mailto:julie.peytral@ardèche.chambagri.fr)  
Chambre d'agriculture de  
l'Ardèche  
4, avenue de l'Europe unie- 07001  
PRIVAS cedex 01  
04 75 20 28 00

Mmes et Mm acteurs de l'agritourisme  
sur le territoire Rhône Crussol

Privas, le mardi 26 mai 2015

Objet : Invitation à une réunion d'échanges sur l'agritourisme

Madame, Monsieur,

L'agritourisme est un enjeu important en Ardèche. Il est aujourd'hui au cœur des réflexions sur le développement des territoires.

La Chambre d'agriculture, avec l'appui du conseil général et de l'ADT, en collaboration avec les réseaux (Accueil Paysan, Bienvenue à la ferme, la Fédération départementale du tourisme rural et la FDCIVAM), et en partenariat avec la Communauté de communes Rhône Crussol et l'Office de tourisme du territoire, travaille pour promouvoir l'agritourisme ardéchois.

Dans cette perspective, nous vous invitons à une rencontre, sur le territoire de la Communauté de Communes Rhône Crussol

**Le mardi 09 juin 2015**  
**à 14h00**  
à la communauté de communes  
Rue Henri Dunant, 07500 Guilhaud-Granges

L'objectif de cette rencontre est de contribuer à une meilleure connaissance des acteurs de l'agritourisme du territoire, de leurs besoins et attentes, et ainsi de mieux accompagner les initiatives des agriculteurs.

Espérant vivement que vous pourrez participer à ce temps d'échanges, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Jérôme VOLLE**  
Vice Président de  
la chambre d'agriculture

**Jean-Claude FLAMENT**  
Président Office de Tourisme  
Rhône Crussol

**Giséle BERTRAND**  
Vice Présidente CCR  
en charge du tourisme

- **Festival Musique d'été au Pays de Crussol : programmation Eté 2015**

Présentation effectuée par Françoise BARBAZANGES, Adjointe en charge de la culture  
Edition 2015 : concerts à 21 heures / libre participation.

<b>Jeudi 9 Juillet</b>	à St-Péray	<i>Crussol</i>	EYO'NLE	La Fanfare <b>Eyo'nlé</b> nous emmène dans un voyage unique et authentique le long de ses racines africaines où se mêlent rythmes, danses et chants. Ces huit musiciens ont su allier ingénieusement l'héritage des musiques festives béninoises, que l'on retrouve dans les percussions et la musique jazzy des fanfares de rue. Ça chante, ça bouge, ça danse, bref, ça vit. Vous avez pu les voir au côté des Ogres de Barback en 2014 sur une belle tournée qui les a emmenés sur les plus belles scènes française
<b>Jeudi 16 juillet</b>	à Saint-Romain-de-Lerps	<i>Théâtre de verdure</i>	RICARDO HERZ trio	<b>Ricardo Herz</b> propose une musique inspiré des musiques populaires brésiliennes. Sa technique incroyable au violon lui a permis d'adapter à l'instrument le souffle de l'accordéon, le ronflement de la rabeca et les belles mélodies du choro traditionnel et moderne.
<b>Jeudi 23 juillet</b>	à Boffres	<i>Cour du Château</i>	KARIM BAGGILI trio	<b>Karim BAGGILI</b> est un guitariste et oudiste de renommée internationale. Il propose un répertoire de musique arabe. Pas seulement traditionnel, mais aussi moderne et décalé. Karim voyage vers ses souvenirs et son amour pour cette musique. Sur scène, ce nouveau programme est à la fois sensible et profond, mais aussi festif et dynamique, digne des grandes fêtes familiales du Moyen Orient.
<b>Jeudi 30 juillet</b>	à Alboussière	<i>Plan d'eau</i>	FINZI MOSAÏQUE ENSEMBLE	Avec la très charmante <b>Nuria Ravirat Sanat</b> au chant et à la danse, ce projet entre gipsy, balkans et méditerranée prend une toute nouvelle dimension. De l'arabo andalou au flamenco, de la sîrba roumaine au karsilama turc... Le groupe prend plaisir à faire rejaillir des pépites de la musique traditionnelle en y incorporant savamment sa touche made in France. Le tout ciselé de compositions originales.
<b>Jeudi 6 août</b>	<b>à CHAMPIS</b>	<b><i>Théâtre de verdure</i></b>	NORIG & NO GIPSY ORCHESTRA	C'est sur scène, terrain d'expression favori, que <b>Norig</b> donne toute la mesure de sa voix, au timbre particulier, émouvant et puissant. Elle est la chanteuse française qui s'est plongée dans la musique Tzigane des Balkans et de Roumanie. Elle sera entourée de Joris Viquesnel à la guitare, d'Olivier Lorang à la contrebasse et d'Ivica Bogdanic à l'accordéon
<b>Jeudi 13 août</b>	à St-Sylvestre	<i>place du village</i>	ILARIA GRAZIANO & FRANCESCO FORNI	Une guitare au masculin, un ukulélé au féminin et deux voix qui ont leurs racines dans le folk et le blues... Ce formidable duo Italien, Iliara Graziano & Francesco Forni, chante aussi bien en anglais qu'en français et bien-sûr dans leur langue natale l'italien. Un Show entre folk, blues et qui sent bon la dolce vita!!!

- **Numérique / flash code / borne wifi :**

Le numérique avance à grand pas, demain avec le déploiement de la fibre optique dans chaque maison de nouveaux usages vont se développer.

Une commission est créée composée de Gilbert DEJOURS, Cécile VASSEL, Cathy RISCH, Eric GUERIN, Françoise BARBAZANGES, Solange BERGERON et d'Indiana PLAGNAT afin de réfléchir à différents projets :

- Mise à disposition de tablettes pour les personnes âgées. Une dizaine de personnes déjà intéressées.
- Présence sur les réseaux sociaux
- Création d'une borne WIFI en accès libre : une rencontre est prévue le 12 juin à 9 h avec un technicien des Inforoutes afin d'étudier ce projet.
- Construire la « mairie numérique » en prenant en compte les attentes de chacun
- Réfléchir à un « café du village connecté »
- Numérisation du cimetière communal (en cours de réalisation)

Le flash code du site Internet de la commune de Champis vient d'être créé, accessible avec les Smartphones :



web

- **Congrès des maires ruraux :**

Le prochain congrès des maires ruraux aura lieu le vendredi 26 juin 2015 à Guilhaud-Granges (salle Agora) en présence de

- Gérard LARCHER, Président du Sénat : intervention portant sur la présentation de la réforme et sur la loi NOTRe
- Mathieu DARNAUD, Sénateur-Maire de Guilhaud-Granges
- Jacques GENEST, Sénateur Maire de Coucouron, Président de l'AMRA
- Hervé SAULIGNAC, Président du Conseil Départemental

- **Aire de covoiturage du Fringuet :** suite à un récent courrier de la part des services de l'Etat aucun accès ne se fera par la RD 533, les entrées et les sorties se feront uniquement par la RD 269. Les services techniques de la Communauté de communes Rhône Crussol effectuent une nouvelle esquisse d'aménagement qui intègre ces dernières données.

- **Jury d'assises :**

Alain LADREYT participera pour la commune de Champis à la réunion qui aura lieu à Alboussière afin de désigner par tirage au sort les électeurs de Champis susceptibles d'être jury.

- **La Tribu : rencontre expérimentation ados :**

Une rencontre entre les élus du plateau et la Tribu a eu lieu le 28 mai. Il convient de recenser dans chaque commune le nombre d'ados entre 14 et 19 ans afin de les inviter à la projection du film «Chante ton bac d'abord ».

- **Planning de fauchage :**

Alain LADREYT, Adjoint en charge de la voirie, indique qu'une première passe de sécurité sera assurée par l'entreprise ROUSSET sur nos voies communales à compter du 1er juin 2015.

- **Fête de l'Âne du 4 juillet : Programme :**

<b>10 h randonnée :</b>	circuit des ânes (2 heures) accessible à tous
<b>12 h 30 repas :</b>	Porcelet à la broche / adultes : 12.50 € / enfants : 5 € Réservations : mairie de Champis
<b>14 h à 19 h 30 :</b>	Animations gratuites / concours de pétanque Jeux en bois
<b>16 h :</b>	Résultats du concours du plus bel âne
<b>19 h 30 :</b>	démonstration de zumba
<b>21 h :</b>	concert : « The Comments »
<b>Toute la journée :</b>	Animation musicale / buvette / barbecue Balade à dos d'âne / projections de films et Documentaires / ateliers ouverts : art et sophro / shiatsu sur âne /marché



**Renseignements et réservations**

**Association APACH : Janine GAILLARD 07 81 63 86 97**

**Mairie de CHAMPIS : 04 75 58 31 37 [www.champis.fr](http://www.champis.fr)**

<p>Prochaine séance du conseil municipal : Le vendredi 26 juin 2015 à 20 heures salle du conseil à Champis</p>
--

La séance est levée à 22 h 45

Le Secrétaire de Séance

---

Les Membres du Conseil Municipal